CONSEIL GÉNÉRAL

Décisions de l'Assemblée départementale

L'Assemblée départementale a voté les décisions suivantes :

Aménagement rural

Un Relais de Services publics va être créé à Juvigny-sous-Andaine. Une première dans Application pratique : le département. Ces Relais sont des guichets d'accueil polyvalents chargés d'accueillir, serait éligible, hormis les études. d'orienter et d'aider les usagers dans leurs - Assainissement des eaux usées : un ou deux organismes publics, principalement dans le ment « assuré » de la part de l'agence. domaine des prestations sociales et de l'aide d'orienter les usagers vers le bon interlocuteur au sein de l'administration concernée; d'aider les usagers à naviguer sur les sites fonctionnalités; de proposer une aide à la constitution des dossiers administratifs.

• Eau et assainissement

l'agence Loire-Bretagne vont entrer en vigueur en faveur des collectivités pour l'aide aux travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

La politique d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne interviendra selon trois niveaux: La politique générale de bassin : il s'agit d'actions prioritaires répondant à la directive

européenne eaux résiduaires urbaines (DERU) et à la directive cadre sur l'eau (DCE).

- Alimentation en eau : plus aucun dossier ne
- relations avec les administrations et les dossiers ornais bénéficieraient d'un finance-

La politique contractuelle : il s'agit de à l'emploi. Ils ont pour missions de donner présélectionner des opérations éligibles et de aux usagers une information de base sur les convenir de leur financement avec le Conseil services et les procédures mises en place par général ; une convention formalisera les les partenaires du Relais de Services Publics; engagements des deux parties et dressera la liste des maîtres d'ouvrage concernés.

Application pratique : les collectivités retenues bénéficieraient d'une subvention de l'agence Internet des partenaires et à utiliser les de l'eau Loire-Bretagne, ce qui permettrait de majorer le financement global, notamment pour les travaux d'alimentation en eau.

La politique en faveur des collectivités rurales, Dotation Solidarité Urbain Rural (SUR) : De nouvelles modalités de financement de il s'agit d'une enveloppe fixe allouée aux conseils généraux et calculée en fonction du nombre de communes rurales de chaque département. La dotation 2007 pour l'Orne a été fixée à 710 000 €. Une convention formalisant les obligations réciproques des deux partenaires est en cours de signature.

HARAS DU PIN

Le Tournebride et ses dépendances

implanté un espace d'information sur la filière pour permettre de créer l'incubateur d'entreprises, réfection d'un parking) permettrait de développer le concept en y adjoignant une médiathèque du cheval, une librairie

Le Tournebride et ses dépendances - où est spécialisée, un incubateur d'entreprises, une maison des associations. Le centre équine intitulé « centre équi'ressources » - équi'ressources est appelé à gérer les offres vont être réhabilités courant 2008-2009. Cette et recherches d'emploi en matière équine et réhabilitation (restauration du gros œuvre, faciliter toutes les recherches d'informations aménagement d'infrastructures pour l'accueil et de stages mis en place par la filière. Coût du grand public, rénovation des dépendances total du projet : 372 000 €. L'emplacement du « Tournebride », face au Haras du Pin, en ferait un vecteur de communication significatif auprès du public fréquentant l'espace muséographique.

COLLÈGES

Le DeutschMobil dans l'Orne

10 et 11 janvier 2008; du 25 au 28 mars 2008 et du 12 au16 mai 2008. Placé sous le hautpatronage du ministre de la République fédérale la cadre du traité sur la coopération francoallemande et du ministre de l'Education Nationale, ce dispositif cherche à soutenir la diversité du choix des langues vivantes dans l'enseignement en France. Le DeutschMobil

Le DeutschMobil sera présent dans l'Orne les intervient à la demande de l'établissement dans les collèges et les écoles primaires ; son action est destinée aux élèves de CE1 et CM2 et aux élèves de 5^e sous forme d'une animation d'une d'Allemagne chargé des affaires culturelles dans heure par une lectrice, qui organise, selon l'âge des enfants, des jeux interactifs, des projections de films, des quiz..

Contact

→ 02 33 28 76 75, poste 1919.

SERVICES

Un site pour les structures d'utilité sociale

La Chambre régionale de l'Economie sociale de Basse-Normandie a édité un portail Internet ressource destiné aux structures d'utilité sociale (associations, coopératives, mutuelles), aux collectivités territoriales, aux acteurs de l'accompagnement, etc.

www.cres-bn.com

Alencon (Archives départementales) → Jusqu'au 31 janvier Bicentenaire du cadastre : 1807-2007

exposition 02.33.81.23.00.

Alençon (Halle aux Toiles) → 10 ianvier

Cycle de la pensée en question Entre utopie et lucidité mélancolique ? Peut-on sortir du désenclavement politique contemporain? par Pierre Rosanvallon 02.33.81.60.00 poste 1209

→ 17 janvier Que peut la philosophie aujourd'hui? par Marcel Gauchet 02.33.32.40.41.

Alencon (Hôtel du Département) → Jusqu'au 1ºr février 2008

Aquarelles, de Marie Callewaert 02.33.81.60.00 poste 1209





27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alencon Cedex Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71- E-mail : dircom@cg61.fr

www.cg61.fr • www.orne.fr

TERRITOIRES enactions

E CÉNB É

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

Ci le logement social

One constitue pas une compétence obligatoire du Conseil général, notre engagement dans ce domaine n'en est pas moins profond et durable. A ce titre, nous nous sommes engagés depuis plusieurs années déià aux côtés des principaux bailleurs sociaux ornais pour faciliter l'accès au logement des Ornaises et des Ornais en fragilité sociale. Jusqu'alors, notre politique d'aide en la matière était calquée sur celle de l'Etat. Ce dispositif a déjà produit de bons résultats, mais pouvait encore gagner en efficacité avec la prise en compte des spécificités de notre territoire. Il apparaît ainsi que l'Orne possède un patrimoine immobilier, dans ses centres-bourgs notamment. immédiatement disponible pour être requalifié en logements sociaux. Outre l'intérêt évident de réhabiliter un habitat traditionnel vacant au profit des familles en difficulté, cette démarche présente l'avantage de favoriser pleinement la mixité sociale. C'est cette logique de territoire, dont les modalités d'application sont détaillées dans cette Lettre qui est plus que iamais à l'œuvre à travers

ALAIN LAMBERT

notre département.

PRÉSIDENT DU Conseil général de l'orne



en avant

Logement social

Une réorganisation des aides à la pierre au plus près des besoins locaux

En privilégiant la valorisation de l'existant plutôt que la construction de nouveaux logements sociaux, le Conseil général de l'Orne veut tout autant favoriser la revitalisation des centres-bourgs que contribuer à l'amélioration qualitative des logements les plus dégradés. Présentation.

A lire en page 2 à 4 et dans la fiche thématique jointe.



Territoires en actions / Décembre 2007 - N°20

27. boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alencon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00 Fax 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication · Alain Lambert

Rédacteur en chef : France-Laure Sulon - Ont collaboré à ce numéro : Véronique Ihidopé Marianne Boulet, Stéphanie Liénart, - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fi Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990 Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.cg61.fr ou www.orne.i

TERRITOIRES

■ Alain Lambert a recu, le 12 novembre à l'Institut de France, le grand prix Edouard

Bonnefous pour son rôle joué dans la réforme budgétaire. La Lolf, loi organique

sur les lois de finances, adoptée en 2001 a été pleinement appliquée en 2006.

Jean-Yves Fraguet est le nouveau sous-préfet d'Argentan depuis le 22 octobre.

Il succède à François Ravier. **Jean-Paul Vimont** est le nouveau directeur

général adjoint de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon depuis le

17 septembre 2007. Il succède à Corinne de Queylard. ■ Isabelle Dilhac, 51 ans,

a été nommée secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du préfet de la

région Basse-normandie pour une durée de trois ans.

Daniel Chemin a été élu

nouveau maire de la commune de La Perrière le 5 octobre 2007. Il succède à Jean

Bernardeau. Le Capitaine Gabriel Lothe a pris la tête de l'escadron départe-

mental de sécurité routière depuis le 1er septembre. Il succède au Capitaine de Sars.

■ Anne Gireau, est la nouvelle directrice du Pôle Sanitaire Social au Conseil

général. Elle succède à Etienne Hervo. Michel Auvray est le nouveau directeur de

la Maison d'enfants « Les Petits Châtelets » à Alençon. Il succède à Jean-Jacques

Maumy. ■ Depuis le 1^{er} octobre, **Christine Fromont** a accédé au poste d'adjointe

au chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Alençon.

Logement social

Les nouvelles aides à la pierre au plus près des besoins locaux

La réforme des aides à la pierre en faveur du logement social privilégie la réhabilitation du parc existant. Un atout pour l'espace rural ornais. Explications.



La réforme à la loupe

L'offre de logement social dans l'Orne n'est pas mentaire à parité avec toujours adaptée aux besoins de la population; la commune ou la commuen témoignent les 600 logements vacants recensés en 2006. Aussi, au lieu de continuer à aider la construction neuve qui trouve généralement son équilibre financier sans le Département, le Conseil général a-t-il préféré valoriser le patrimoine bâti et la préservation des centres-bourgs en aidant les communes et les bailleurs sociaux à rénover ou améliorer l'existant. Ce réexamen de la politique d'aide à la pierre du Conseil général est le fruit d'une riche concertation avec les principaux bailleurs sociaux ornais, dont Orne Habitat qui est sous la tutelle du Département. Alors qu'auparavant, les aides du Conseil général étaient calquées sur celles de l'Etat, le parti pris a été de rechercher ensemble à répondre aux besoins spécifiques de l'Orne qui ne correspondent pas à ceux de la région parisienne ou caennaise, encore moins à ceux du littoral.

Les objectifs principaux de cette réforme :

- ✓ contribuer au développement harmonieux du territoire ornais avec le maintien ou l'installation des familles dans les centres-bourgs, le développement des commerces de proximité et des services à la personne.
- ✓ donner la part belle à la mixité sociale.
- ✓ améliorer la qualité des logements pour alléger les charges locatives et permettre ainsi aux familles les plus modestes de mieux équilibrer leur budget.

Ce qui change :

✓ L'aide aux opérations d'acquisitionamélioration est fortement revalorisée.

Il s'agit des opérations consistant à acquérir, un bâtiment généralement désaffecté en centrebourg et à le remettre sur le marché locatif social. Le montant de la subvention de base, jusqu'ici de 3500 € est porté à 7000 € par logement, augmenté d'une subvention complé-

de communes d'implantation dans la limite pour le Département de 10 000 € par logement.

✓ La création d'une nouvelle subvention dite « réhabilitation » pour les logements sociaux hors périmètre ANRU (Alencon, Argentan et Flers).

Les opérations lourdes de réhabilitation, d'un montant supérieur à 15 000 € par logement bénéficieront désormais d'une participation forfaitaire de 1 500 € par logement. En consacrant plus de 400 000 € à ce programme et à raison de

1 500 € par logement, le Conseil général espère financer 270 logements par an.

✓ Suppression en parallèle des subventions à la création neuve (prêts locatifs sociaux (PLS) et des prêts locatifs sociaux à usage social

Ce qui ne change pas :

✓ Le programme reconstruction

Il concerne les opérations nécessitant une démolition préalable d'un bâtiment avant de reconstruire du logement social. La subvention du Conseil général est égale au double de la subvention accordée par une collectivité, hors avantage, hors apport du terrain, travaux de voirie et réseaux divers d'un montant maximum de 5 000 € pour un logement démoli et reconstruit. Cette subvention s'applique également aux

A noter : les opérations de renouvellement

urbain (ANRU) bénéficient également de cette aide.

✓ La subvention « intégration »

Cette subvention de 5 500 € par logement concerne les logements très sociaux réalisés selon des normes adaptées à l'accueil de personnes devant être accompagnées dans leurs efforts d'intégration. Elle peut être accordée aux organismes HLM, aux communes ou EPCI compétents.

Indices:

- 133 M€. C'est le montant inscrit au budget 2007 pour les dépenses sociales dont 3.068 M€ consacrés au seul logement.
- 170 000 €. C'est le montant de l'enveloppe consacrée à l'aide « acquisition-amélioration » pour l'année 2008.

Des communes largement investies sur le logement social en milieu rural

Le parti pris a été de rechercher à répondre aux besoins spécifiques de l'Orne.

A Tourouvre, la valorisation de l'existant est une réalité!

Maire de Tourouvre (CDC du Haut Perche) depuis 1989, Guy Monhée s'est très rapidement engagé en faveur du logement social et de la réhabilitation de l'existant. « Les gens se plaisent dans l'ancien », observe-t-il. Aux logements collectifs, il préfère des pavillons à taille humaine et des demeures anciennes qui retrouvent une seconde jeunesse. Ainsi, il y a à Tourouvre, une maison à vendre depuis plus de 6 mois. Elle ne possède pas de jardin mais elle se situe au cœur du village. Elle devrait être réhabilitée et accueillir des logements sociaux. En outre, il est prévu, d'ici 2010, la destruction de 24 logements collectifs qui se verront remplacés par des pavillons.

POINT DE VUE

" Priorité à l'amélioration de l'existant "



CONSEILLER GÉNÉRAL DE TOUROUVRE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION TRAVAUX PUBLICS, URBANISME, TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LOGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT D'ORNE HABITAT

Quel est le rôle du Conseil général en matière de logement social?

Il convient de garder à l'esprit que le logement social n'est pas une compétence des appartements et maisons destinés aux obligatoire du Conseil général. Pourtant, ce personnes âgées. dernier a souhaité favoriser l'accès au logement des plus démunis.

Face au phénomène de vacance des logements sociaux dans l'Orne, les priorités ont été modifiées en faveur de l'amélioration de l'existant. Les bailleurs sociaux ont été étroitement associés à la réflexion, apportant leur excellente connaissance du centre bourg favorise la mixité sociale, ce terrain et des besoins des bénéficiaires.

En quoi la réorganisation des aides à la pierre en faveur du logement social facilite-t-elle l'accession au logement des plus démunis?

L'objectif de cette remise à plat des aides

logements de qualité, confortables et bien éguipés pour un loyer raisonnable. Toute habitation saine entraîne des économies d'énergie et donc une baisse des charges locatives, ce qui facilite l'accès au logement. A mon avis, ce recentrage va dans le bon sens. Nous tenons compte également du vieillissement de la population en optimisant l'aménagement

Quel pourrait-être l'impact d'un tel dispositif en terme d'aménagement du territoire?

Dans un village, une maison vide est bien triste. Je préfère qu'elle soit occupée et qu'elle vive ! La réhabilitation de l'existant en qui est essentiel. Les locataires apprécient leur qualité de vie et respectent davantage leur logement. La délinguance et les gros problèmes y sont moins fréquents. Autre avantage et non des moindres, les bourgs sont redensifiés, ce qui recrée l'équilibre entre espace urbain et espace du Conseil général est d'offrir des rural et attire les commerces de proximité.

En savoir +

contacts

→ Conseil général Pôle sanitaire et social Bureau logement et politique de la ville Service de la cohésion sociale 13 rue Marchand Saillant 61016 Alencon cedex Tél. 02 33 81 60 00

→ Orne Habitat

42 rue du Général Fromentin BP 76 61003 Alencon cedex



→ Logis Familial 21 rue de la chaussée 61002 Alençon cedex

→ SAGIM

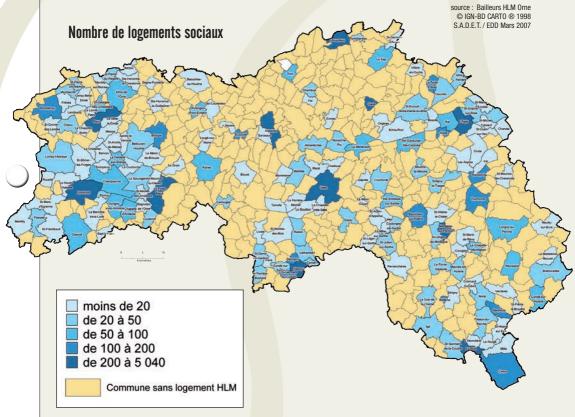
19 rue du Maréchal De Lattre de Tassigny BP 38 - 61002 Alençon cedex

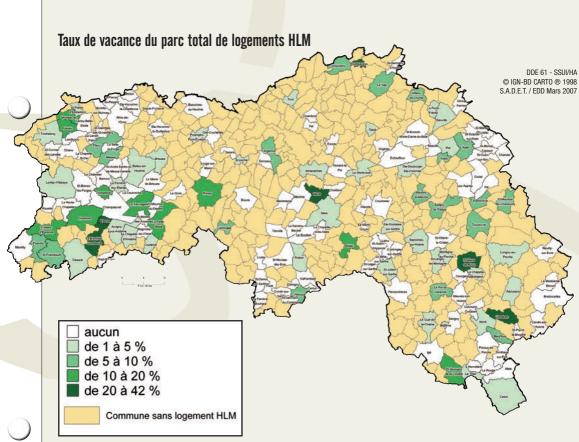
TERRITOIRES enactions n°20

Fiche thématique > Supplément à la lettre d'information

Annexes

Etat des lieux au 1er janvier 2007







Accueil des gens du voyage

Le Conseil général renforce ses aides financières

Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, cosigné par l'Etat et le Conseil général, précise que la capacité totale de ces aires doit être au minimum de 30 places sur chaque commune de plus de 5 000 habitants ou EPCI compétent. Dans le règlement d'aides du Conseil général, le nombre maximum de places de caravane(s) subventionnables passe donc logiquement de 25 à 30 pour les 5 sites prévus dans le Schéma

départemental d'accueil des gens du voyage (Flers, L'Aigle, La Ferté-Macé, Argentan et Alençon).

Considérées comme du logement « très social » par la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national sur le logement (ENL), ces aires bénéficieront de la subvention PLA Intégration d'un montant de 5 500 euros par logement (c'est-à-dire ici par emplacement).

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), 2006-2011

Une mise en cohérence des ressources en faveur du logement social

Un nouveau Plan a été initié pour la période 2006-2011. Il est copiloté avec la préfecture de l'Orne. Son élaboration s'inscrit dans un contexte particulier. En effet, la loi du 13 août 2004 (Acte II de la décentralisation) a placé le fonds de solidarité pour le logement sous la compétence exclusive du Conseil général.

Le rôle essentiel du PDALPD est :

- d'analyser les situations des familles ;
- de recenser les besoins en logement des personnes défavorisées ;
- de mettre en place les dispositifs d'accès et de maintien dans un logement adapté, décent

et indépendant ;

- d'assurer une production d'offres de logement suffisante ;
- d'articuler les différents dispositifs départementaux.

Zoom sur la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (relogement)

Le Conseil général de l'Orne s'est associé à l'Etat pour faciliter l'accès et le maintien au logement des plus démunis par la mise en place d'une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS).

Un prestataire a été désigné pour la réalisation de cette mission qui s'exerce sur l'ensemble du territoire ornais. Objectif de cette MOUS : rechercher pour chaque ménage concerné, un logement adapté à sa situation, soit en utilisant le parc existant, soit en développant une offre nouvelle. Un nouveau programme est actuellement en préparation. Il devrait débuter le 1er janvier 2008 et permettrait l'accompagnement de 15 familles.

Le financement :

Le Conseil général assure 50% du coût de ce dispositif à parité avec l'Etat.